

Décision n°D_2026_146

RESTAURATION COLLECTIVE

LOCATION ET ENTRETIEN DE VEHICULES FRIGORIFIQUES POUR LA CUISINE CENTRALE - ALLOTI EN 2 LOTS

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° DCS_2026_008 du Comité syndical en date du 22 avril 2026, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Béthunois a lancé une procédure par appel d'offres ouvert concernant la location et l'entretien de véhicules frigorifiques pour les besoins de l'unité centrale de production de repas, allotie comme suit :

- Lot n°1 : Location et entretien de deux véhicules frigorifiques neufs 3,5T bi température et de deux véhicules frigorifiques neufs 3T température positive - Marché ordinaire
- Lot n°2 : Location et entretien de véhicules frigorifiques d'occasion 3,5T bi température selon les besoins de la cuisine centrale - Accord-cadre à bons de commande mono attributaire,

Considérant que les 2 lots commenceront à la date de l'accusé de réception de sa notification par le titulaire pour une durée initiale de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois,

Conformément aux procès-verbaux d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 juin 2026,

DÉCIDONS :

ARTICLE 1^{er}: de signer :

- le marché ordinaire pour le lot n°1 « Location et entretien de deux véhicules frigorifiques neufs 3,5T bi température et de deux véhicules frigorifiques neufs 3T température positive » avec la société PETIT FORESTIER SAS (adresse Siège : 11 Avenue Jean Forestier – 93420 VILLEPINTE, Agence de LENS : Rue Marc SEGUIN – ZAC Quadraparc – 62160 GRENAY) pour un montant forfaitaire de 65 489,28 € HT ;

- l'accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour le lot n°2 « Location et entretien de véhicules frigorifiques d'occasion 3,5T bi température selon les besoins de la cuisine centrale » avec la société PETIT FORESTIER SAS (adresse Siège : 11 Avenue Jean Forestier – 93420 VILLEPINTE, Agence de LENS : Rue Marc SEGUIN – ZAC Quadraparc – 62160 GRENAY) pour un montant maximum annuel de commandes de 60 000,00 € HT.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes aux montants cités en article 1^{er} seront imputées au budget principal sur les compétences 530 (restauration à domicile) et 610 (restauration collective).

ARTICLE 3 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,



Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.